

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

RATTOLIN GRAINS

Type(s) de produit

TP14: Rodenticides

Numéro d'autorisation: BE2012-0049

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: BE-0001166-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	RATTOLIN GRAINS RATTOLIN GRAIN B
---------------------------------	-------------------------------------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	LODI S.A.S.
	Adresse	Parc d'Activités des Quatre Routes 35390 Grand Fougeray France
Numéro de l'autorisation		BE2012-0049
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		BE-0001166-0000
Date de l'autorisation		24/04/2013
Date d'expiration de l'autorisation		31/12/2026

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	CGB (Compagnie Générale des biocides)
Adresse du fabricant	Parc d'activités des Quatre Routes 35390 Grand Fougeray France
Emplacement des sites de fabrication	CGB (Compagnie Générale des biocides) site 1 Parc d'activités des Quatre Routes 35390 Grand Fougeray France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Bromadiolone
Nom du fabricant	Pelgar International Limited
Adresse du fabricant	Unit 13 Newman Lane GU34 2QR Alton Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Pelgar International Ltd site 1 Unit 13 Newman Lane Industrial Estate GU34 2QR Alton Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bromadiolone	3-[3-(4'-Bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	substance active	28772-56-7	249-205-9	0,0025 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation

RB Appât (prêt à l'emploi)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée {1:indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger: }.
Conseils de prudence	P260: Ne pas respirer les poussières. P314: Get medical advice/attention if you feel unwell. P501: Éliminer le récipient dans les circuits de collecte appropriés..

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Souris – grand public – intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: Adultes & Juveniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Usage en intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Méthode : application d'appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans les stations d'appâtage inviolables. 25 g d'appâts par poste d'appâtage. Si plus d'un point d'appât est nécessaire, la distance minimum entre les points d'appâtage doit être de 2 à 5 mètres
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 25g d'appât par poste d'appâtage. Si plus d'un poste d'appâtage est nécessaire, la distance minimale entre deux postes doit être 2 à 5 mètres. Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Les stations d'appâtage doivent être visitées au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement et au moins une fois par semaine ensuite, afin de vérifier si l'appât est accepté, les postes d'appâtage sont intacts et pour enlever les corps des rongeurs. Rechargez l'appât si nécessaire.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement maximum de 50 g Les sachets individuels PP ou PE (25-50 g) sont conditionnés en : - Station pré-appâtée sous pochette cartonnée PP, PS ou PVC (jusqu'à 50 g) - Carton (jusqu'à 50 g) - Bidon plastique en PP ou PE (jusqu'à 50 g) - Boite métal (jusqu'à 50 g)

	<p>Les sachets de papier à thé (10 g) sont conditionnés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pochette en PE/MET-PET/PET, PET/PE, PE, OPP ou PET/PE avec zip (20-30-40-50 g) <p>Taille maximale de l'emballage : 50 g</p>
--	--

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Inspecter les postes d'appâtage au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement puis une fois par semaine par la suite, afin de vérifier la consommation et l'état des postes d'appâtage, et de retirer les éventuels cadavres de rongeurs.

Renouveler l'appât si nécessaire

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Mulots - grand public - Intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Apodemus sylvaticus Nom commun: autre: Mulot Stade de développement: autre: Adultes & Juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Méthode : application d'appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans les stations d'appâtage inviolables
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 50 g d'appât par station d'appât. Si plus d'un poste d'appâtage est nécessaire, la distance minimale entre deux postes doit être 2 à 5 mètres. Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Les postes d'appâtage ne doivent être visités que 5 à 7 jours après le début du traitement et au moins une fois par semaine ensuite, afin de vérifier si l'appât est accepté, si les stations d'appâtage sont intactes et d'enlever les cadavres de rongeurs. Rechargez l'appât si nécessaire
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Les sachets individuels PP ou PE (25-50 g) sont conditionnés en : - Station pré-appâtée sous pochette cartonnée PP, PS ou PVC (jusqu'à 150 g) - Carton (jusqu'à 150 g) - Bidon plastique en PP ou PE (jusqu'à 150 g) - Boîte métal (jusqu'à 150 g) Les sachets de papier à thé (10 g) sont conditionnés dans : - Pochette en PE/MET-PET/PET, PET/PE, PE, OPP ou PET/PE avec zip (20-30-40-50-90-100-110-120-130-140-150g) Taille maximale du paquet : 150 g

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs.

Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 3. Rats – grand public – intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non applicable aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: autre: rat brun Stade de développement: autre: adultes & juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: autre: rat noir Stade de développement: autre: adultes & juveniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Méthode : application d'appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi [en sachets pour appâts en vrac] à utiliser dans les stations d'appâtage inviolables
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 50 à 100 g d'appât par point d'appât. Si plus d'un point d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les postes d'appâtage doit être de 5 à 10 mètres. Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Les postes d'appâtage ne doivent être visités que 5 à 7 jours après le début du traitement et au moins une fois par semaine ensuite, afin de vérifier si l'appât est accepté, si les stations d'appâtage sont intactes et d'enlever les cadavres de rongeurs. Rechargez l'appât si nécessaire
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Les sachets individuels PP ou PE (25-50-100 g) sont conditionnés en : - Station pré-appâtée sous pochette cartonnée PP, PS ou PVC (jusqu'à 150 g) - Carton (jusqu'à 150 g) - Bidon plastique en PP ou PE (jusqu'à 150 g) - Boîte métal (jusqu'à 150 g) Les sachets de papier à thé (10 g) sont conditionnés dans : - Pochette en PE/MET-PET/PET, PET/PE, PE, OPP ou PET/PE avec zip (20-30-40-50-90-100-110-120-130-140-150g) Taille maximale du paquet : 150 g

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs.
Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d’urgence pour protéger l’environnement

/

4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l’élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.4. Description de l’utilisation

Tableau 4. Rats – grand public – extérieur et autour des bâtiments

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l’utilisation autorisée	Non applicable aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: rat brun Stade de développement: autre: adultes & juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: rat noir Stade de développement: autre: adultes & juvéniles
Domaine(s) d’utilisation	utilisation en extérieur extérieur et autour des bâtiments
Méthode(s) d’application	Méthode d’application: Application des appâts Description détaillée: Méthode : application d'appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi [en sachets pour appâts en vrac] à utiliser dans les stations d'appâtage inviolables
Fréquence d’application et dose(s) à appliquer	Taux d’application: 50 à 100g d'appât par poste d'appâtage. Si plus d'un poste d'appâtage est nécessaire, la distance minimale entre deux postes doit être 5 à 10 mètres. Dilution (%): -

	<p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Placer les points d'appâtage dans des zones non inondables.</p> <p>Remplacez tout appât dans une station d'appâtage dans laquelle l'appât a été endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté.</p> <p>Les stations d'appâtage ne doivent être visitées que 5 à 7 jours après le début du traitement et au moins une fois par semaine par la suite, afin de vérifier si l'appât est accepté, les stations d'appâtage sont intactes et pour retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez l'appât si nécessaire</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Les sachets individuels PP ou PE (25-50-100 g) sont conditionnés en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station pré-appâtée sous pochette cartonnée PP, PS ou PVC (jusqu'à 150 g) - Carton (jusqu'à 150 g) - Bidon plastique en PP ou PE (jusqu'à 150 g) - Boîte métal (jusqu'à 150 g) <p>Les sachets de papier à thé (10 g) sont conditionnés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pochette en PE/MET-PET/PET, PET/PE, PE, OPP ou PET/PE avec zip (20-30-40-50-90-100-110-120-130-140-150g) <p>Taille maximale du paquet : 150 g</p>

4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Disposer les postes d'appâtage dans des lieux où ils ne sont pas susceptibles d'être inondés.

Renouveler les appâts mouillés ou souillés.

Inspecter les postes d'appâtage 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, afin de vérifier la consommation et l'état des postes d'appâtage, et de retirer les éventuels cadavres de rongeurs.

Renouveler l'appât si nécessaire.

4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.4.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.4.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.4.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Lire et suivre les informations concernant le produit, les informations contenue dans une notice éventuelle fournie avec le produit ou disponible dans les points de vente
- Avant toute utilisation de produit rodenticide, les méthodes existantes de lutte non chimiques (ex. des pièges) doivent être envisagées
- Éviter la concurrence alimentaire en retirant la nourriture accessibles aux rongeurs (ex, céréales ou déchets alimentaires). Par contre, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement, afin de ne pas perturber la population de rongeurs. Cela risquerait en effet de diminuer l'acceptabilité de l'appât par les rongeurs.
- Disposer les postes d'appâtage à proximité immédiate de l'activité des rongeurs (ex., lieux de passage, nids, zones d'alimentation, trous, terriers, etc.).
- Lorsque cela est possible, fixer les postes d'appâtage au sol ou à d'autres structures.
- Ne pas ouvrir les sachets individuels contenant l'appât
- Placez les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, des oiseaux, des animaux de compagnie, des animaux domestiques et autres animaux non cibles.
- Placez les postes d'appâtage à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec ceux-ci.
- Ne placez pas les postes d'appâtage près des systèmes d'irrigation ou d'évacuation des eaux où là où ils peuvent entrer en contact avec de l'eau.
- Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer.
- Après toute manipulation, se laver les mains et la peau exposée au produit
- Retirer les appâts non consommés et les postes d'appâtage en fin de traitement

5.2. Mesures de gestion des risques

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants :
 - le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés.
 - les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.
- Éliminer les cadavres de rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance active anticoagulante. En cas d'ingestion, les symptômes peuvent être retardés et peuvent inclure des saignements de nez et des gencives. Dans les cas les plus graves, des ecchymoses et du sang dans les selles et l'urine peuvent apparaître.
- Antidote: Vitamine K1 administrée uniquement sous contrôle médical / vétérinaire.
- En cas d'exposition cutanée, rincer la peau avec de l'eau, puis laver avec de l'eau et du savon.
- En cas d'exposition des yeux, rincer les yeux avec un rince-oeil ou de l'eau, garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes.
- En cas d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Ne pas faire vomir.
- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette du produit. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal.
- Les postes d'appâtage doivent être étiquetées avec les mentions suivantes: «ne pas déplacer ou ouvrir»; "Contient un rodenticide"; «Nom du produit ou numéro d'autorisation»; «Substance active » et «en cas d'accident, appeler le centre anti-poison [0032 (0) 70245245]».
- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié. L'utilisation de gants est recommandée.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. conserver l'emballage fermé et à l'abri de la lumière directe du soleil.
- Stocker dans des lieux inaccessibles aux enfants, aux oiseaux, aux animaux de compagnie et des animaux domestiques.
- Durée de conservation : 2 ans

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.